

Amiens, le 17 février 2015,

**Session du 20 Février 2015 - Question orale au Président du
Conseil Régional de Picardie :
Dégradation du service du TER Picardie**

Monsieur le Président,

En ce début d'année 2015, la qualité du service du TER Picardie se dégrade fortement et vient accroître le **mécontentement des usagers**.

Cette **dégradation du service** se traduit par de nombreux **retards** voire des **annulations** et des **trains bondés**, notamment sur les lignes Amiens-Paris, Saint Quentin-Paris et Beauvais-Paris.

Elle a de quoi exaspérer les usagers dans un contexte général déjà troublé par la révision de la grille horaire et une hausse des tarifs.

Les usagers sont également inquiets de **la baisse du niveau de service offert dans les gares** avec la disparition progressive des fiches horaires, un resserrement des heures d'ouverture des guichets voire des risques de fermeture pour certains d'entre eux.

Cette détérioration générale du service est le résultat de multiples facteurs : travaux, manque de conducteurs de réserve, actes de malveillances extérieurs, mais surtout des **problèmes de maintenance du matériel roulant** et des **difficultés d'acheminement des rames**.

Or, les élu-e-s du groupe Ecologiste souhaitent vous rappeler que **la convention d'exploitation du TER Picardie 2013-2018**, qui engage financièrement la Région à hauteur de **1,141 milliard d'euros**, prévoit de « **placer l'utilisateur au cœur des priorités, en améliorant la qualité de service** ».

Ainsi, cette convention détaille des objectifs « qualité » et plans d'actions de la SNCF ambitieux, pour une régularité améliorée, des compositions respectées et une qualité de l'information voyageur.

Elle a déjà permis la mise en place du dispositif expérimental d'indemnisation des usagers : « la **Garantie TER Picardie** ».

Elle permet également à la Région de **renforcer le suivi mensuel** de la qualité de service et de la satisfaction des usagers, mais aussi de **renforcer les pénalités** versées par la SNCF à la Région en cas de suppression, de retard ou de non-respect de la composition des trains.

De plus, une **clause de revoyure** est prévue par cette convention au **second semestre 2015** et la SNCF réfléchit de nouveau au renforcement de la **maintenance du TER Picardie à Amiens**.

Alors que la Picardie constitue la **première région de France pour les déplacements domicile-travail**, et que **80%** d'entre eux s'effectuent en **voiture**, les élu-e-s du groupe Ecologiste sont, comme vous le savez, soucieux d'un **service public ferroviaire de proximité à la fois dense, de qualité, confortable et aux tarifs abordables offrant une complémentarité, voire une alternative, crédible à la voiture.**

L'ensemble de ces éléments nous amènent donc à vous demander **d'inviter très prochainement le directeur régional SNCF Picardie à une audition du Conseil Régional.**

Cette audition devra permettre d'analyser plus en détails les raisons de la dégradation du service et d'agir en conséquence pour son amélioration, dans le cadre de la convention d'exploitation.

Depuis la rédaction de cette question nous avons pris connaissance des démarches que vous avez entreprises en ce sens. Je ne doute pas que votre réponse nous apportera des détails sur les suites de **votre rendez-vous du 12 Février avec Guillaume Pépy, président de la SNCF, et Alain Le Vern, responsable TER/TET.**

Merci de votre attention,

Franck Delattre,
Président du groupe Ecologiste

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Delattre', written in a cursive style.